Session ordinaire 2016-2017

RB/CS P.V. AEDCI 27

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 13 février 2017

Ordre du jour :

1. Participation de l'Armée luxembourgeoise à l'"enhanced forward presence" en Lituanie
   - accord de principe de la commission

2. Présentation de documents européens étant dans la compétence de la commission:

   COM(2016)813 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen. Développer l'union douanière de l'UE et sa gouvernance
   - Rapporteur: M. Marc Angel

3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 17 février 2016, 13 septembre 2016, 14, 17 et 27 octobre 2016, 27 janvier et 6 février 2017

4. Documents européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 4 et le 10 février 2017

5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Gérard Anzia, remplaçant de M. Adam, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Gast Gibéryen, remplaçant de M. Kartheiser, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, remplaçante de Mme Dall'Agnol, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, remplaçant de M. Spautz, M. Serge Wilmes

M. Patrick Heck, Directeur de la Défense
Mme Elisabeth Cardoso, Direction de la Défense
Lt. Col. Alain Schoben, Officier Opérations, Instruction et Sécurité de l'Armée

Mme Rita Brors, Mme Agnès Klemenz-Moriceau (stagiaire), Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Kartheiser, M. Marc

Spautz, M. Claude Wiseler

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Participation de l'Armée luxembourgeoise à l'"enhanced forward presence" en Lituanie
- accord de principe de la commission

Lors du Sommet de l'OTAN au pays de Galles en 2014, des mesures de solidarité et d'assurance des pays à l'Est de l'Alliance ont été décidées dans le cadre du plan d'action dit « réactivité », suite aux événements en Ukraine. Ces mesures ont été confirmées lors du Sommet de Varsovie en 2016. Ainsi, dans le cadre d'une présence avancée renforcée, un groupement tactique multinational sera déployé dans chacun des pays concernés, à savoir l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne. Cette présence militaire revêt un caractère purement défensif, l'OTAN misant en même temps sur le maintien du dialogue avec la Russie.

Le gouvernement luxembourgeois entend déployer un peloton de transport (22 militaires) durant tout le 2e semestre 2017 au groupement tactique en Lituanie, placé sous commandement allemand. Ce peloton sera intégré dans une compagnie de transport belge. Par ailleurs, l'Armée luxembourgeoise assurera des tâches dans le domaine de la communication. Dans le cadre du « host nation concept », le Luxembourg contribuera à des frais d'infrastructure.

Tout comme les déploiements dans le cadre des mesures de réassurance en Lituanie en 2014 et 2015, le déploiement opérationnel en 2017 n'est pas classé par l'OTAN comme opération de maintien de la paix. La base légale la plus adéquate est celle de l'article 2.a de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, citant la contribution à la défense collective ou commune dans le cadre d'organisations internationales dont le Grand-Duché est membre comme une des missions exécutées par l'Armée. Or, pour faire bénéficier les participants des mêmes avantages en matière d'indemnité spéciale non pensionnable, de couverture sociale et de congé spécial de fin de mission que les membres de l'Armée déployés dans le cadre d'une OMP, la procédure prévue par la loi du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales sera respectée.

Il ressort de la discussion qu'un certain nombre de véhicules de l'Armée seront déployés dans le cadre de cette mission. Les détails seront fixés lors d'une visite de reconnaissance en avril 2017. Par ailleurs, le gouvernement entend faire participer l'Armée à un peloton de reconnaissance intégré dans une compagnie allemande au cours du deuxième semestre 2018.

Un membre du groupe politique CSV critique l'imprécision de la base légale. Il est d'avis qu'il faudrait légiférer pour créer des bases légales claires pour tout genre de déploiement à l'étranger. Il s'avère qu'un avant-projet de loi est en

préparation, et que des questions statutaires doivent encore être tranchées en collaboration avec le Ministère de la Fonction publique.

Après discussion, la commission rend son avis positif quant à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission sous rubrique.

2. Présentation de documents européens étant dans la compétence de la commission:

COM(2016)813 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen. Développer l'union douanière de l'UE et sa gouvernance
- Rapporteur: M. Marc Angel

L'Union douanière aura 50 ans en 2018. La présente Communication présente un plan à long terme destiné à donner nouvel élan à la gestion de l'union douanière, élément essentiel au bon fonctionnement du marché unique. Une fois les formalités douanières accomplies dans un Etat membre, les marchandises peuvent circuler librement sur le territoire de l'Union puisque tous les Etats membres sont censés appliquer les mêmes règles en matière de recettes et de protection aux frontières extérieures.

Les administrations douanières de l'Union européenne doivent agir comme si elles ne faisaient qu'une, tout en facilitant les échanges et en protégeant la santé et la sécurité de tous les citoyens de l'Union. Depuis le 1er mai 2016, le code des douanes de l'Union est en vigueur. Or, si les règles sont les mêmes dans l'ensemble de l'Union, les autorités douanières ne les appliquent pas toujours d'une manière cohérente et uniforme.

Parallèlement, la coopération avec d'autres autorités chargées de la gestion et de la sécurité des frontières telles que les garde-frontières et les garde-côtes nationaux, le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et Europol doit également être encouragée et renforcée. Par ailleurs, les douanes, dans le cadre de leurs opérations dans l'ensemble de l'Union, devraient avoir accès aux systèmes informatiques nécessaires pour traiter pas moins de neuf déclarations douanières par seconde.

La Commission européenne fixe les priorités suivantes pour l'avenir :

- Encourager les Etats membres à se mettre d'accord sur l'application des règles douanières de l'Union ;
- Aider les administrations douanières à rendre le travail des 120.000 agents des douanes plus efficace ;
- Améliorer et harmoniser à l'échelle européenne les nouveaux systèmes informatiques utilisés pour les procédures douanières afin de garantir la meilleure coopération possible ;
- Promouvoir les meilleures pratiques pour que les autorités nationales puissent plus facilement coopérer et échanger des informations.

La Communication propose aussi de renforcer une série de domaines liés à la gestion des frontières, notamment la lutte contre le terrorisme et la sécurité des frontières. Concrètement, sont proposées une mise à jour des règles sur le contrôle de l'argent liquide à la douane, l'analyse de la manière dont les autorités pourraient lutter contre le commerce illicite de biens culturels, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et financières, ainsi que

la fourniture d'équipements douaniers spécialisés.

Un document renseignant sur les activités dans le cadre de l'union douanière est annexé au présent procès-verbal.

3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 17 février 2016, 13 septembre 2016, 14, 17 et 27 octobre 2016, 27 janvier et 6 février 2017

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

4. Documents européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 4 et le 10 février 2017

La liste des documents est adoptée.

5. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions de la commission.

Luxembourg, le 7 mars 2017

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel

Annexe au P.V. du 13 février 2017

European Commission

10 FACTS about the **EU's Customs Union**

DID YOU KNOW?

The EU's Customs Union is unique in the world. It consists of 28 countries using a common set of rules, called the Union Customs Code, to run one single system for importing and exporting goods.

The new code that comes into force on 1 May will simplify procedures for traders. Among other benefits, it will allow goods to clear customs more simply and quickly, getting them to consumers faster and more cheaply.

454.2 tonnes of drugs were seized by EU customs authorities in 2014 – an increase of 10% on the year before.

EU customs authorities are in the front line against the international trafficking of firearms. In 2015, they seized **7,000 weapons** and around **3.2 million items of ammunition.**

4.3 million businesses are registered by customs authorities to trade goods in and out of the EU, with **98% of customs declarations** being made electronically.

The EU's Customs Union controls the flow of non-declared cash which can be used to **finance terrorism and other crimes.** Almost **11,000** sums of non-declared cash were seized in 2014, with a total value of **€415 million.**

Trade in **valuable art treasures** out of the EU was responsible for 118 infringements of EU rules on the trafficking and smuggling of cultural goods

Sea transport is the most used form of transport for goods in and out of the EU. It accounted for a huge **54% of EU trade** in 2014, followed by **air transport at 19%.**

More than **119 000 officials** of the customs authorities across the EU work to provide service **24 hours** a day and **365 days** a year

Over **35 million articles of counterfeit goods** were detained in 2014, with an estimated value of **€617 million. China** was the primary originating country **(80%)**, followed by Hong Kong, the United Arab Emirates, Turkey and India.

Peru was the originating country of a large amount of counterfeit **fruit** which infringed on Community Plant Variety Rights, while **Panama** was the top source for counterfeit alcoholic beverages. **Thailand** was in the lead for fake ink cartridges and **Malaysia** topped the list for counterfeit mobile phone accessories.

In 2015, the value of **global trade amounted to almost €24 trillion**. The EU accounted for **15%** of that, making it one of the main players on the world's trade arena.

WHAT DO OUR CUSTOMS OFFICIALS DO?

Customs are there to:

- protect us against international trafficking and smuggling of illicit goods, e.g. arms and drugs
- protect consumers against goods which pose a risk to their safety or their health
- protect the financial interests of the EU and its Member States.